



COMMISSION FEMININES

District de la Loire
Tél : 04.77.92.28.86

PV N°3 publié le 02/09/2025

Réunion du lundi 1^{er} septembre 2025

Présidente : Yvonne ARGAUD - 06 21 43 70 44

Responsable Coupes : Claire BROUSSET

Educatrice sportive football féminin : Justine MERLE : 07 82 13 38 00

COURRIERS RECUS

Pouilly les Nonains, Olympique Du Forez, Avenir Côte, St Anthème, St Just St Rambert.

INFORMATION IMPORTANTE

RAPPEL : il n'est réglementairement pas possible de reculer une rencontre de championnat ou de coupe ; il est prévu d'avancer un match avec l'accord écrit des 2 clubs.

A l'attention des clubs : tous les mails concernant la Commission Féminines doivent être envoyés directement à la commission, afin que la demande soit traitée plus rapidement, à l'adresse e-mail suivante :

feminines@loire.fff.fr

Lors de votre envoi, pensez bien à marquer le nom du club concerné, les coordonnées précises de la demande. Tout mail adressé à la Commission Féminines doit être envoyé obligatoirement depuis la boîte officielle du club.

Concernant les rencontres : **bien marquer le n° de match, n° de terrain et toutes les références du match concerné.**

INFORMATIONS DIVERSES

- Championnat Seniors Féminines à 8 :

La date limite d'engagement était fixée au **15 août**. Dorénavant, aucun désidérata ne sera pris en compte.

ATTENTION ! Modification du calendrier – D3 SUD

Suite à la création de nouvelles équipes, le calendrier du championnat **D3 SUD** a été ajusté :

- La poule comptera désormais **14 équipes, au lieu de 12.**
- Cela implique **4 matchs supplémentaires** au cours de la saison.

Merci de prendre ces changements en considération dans votre organisation.

- Championnats Jeunes Féminines (U13, U15, U18) :

La date limite d'engagement est fixée au **15 septembre**.

Une **réunion de début de saison** est programmée **le jeudi 11 septembre à 18h30**, au siège du District de la Loire.

Tous les clubs ayant ou souhaitant engager une équipe féminine sont **invités à y participer** (**maximum 2 personnes par club**).